



Health and Safety Santé et sécurité



Décembre 2006

Programme de prévention des risques

Dans le dernier bulletin, nous avons mentionné à quel point le nouveau *Règlement sur les programmes de prévention des risques* serait important pour la santé et la sécurité au travail. Depuis lors, les membres nous ont demandé comment mettre le programme en place et de quoi il aurait l'air.

Nous espérons que l'information suivante répondra à ces questions.

Pour tous les membres, vous devez recevoir une formation sur le programme, y compris son fonctionnement et votre rôle. Vous devez également recevoir la formation indiquée sur le diagramme. Sinon, vous devriez en parler avec les membres de votre comité SST ou avec votre représentant en matière de SST parce que votre employeur ne respecte pas la Partie II du *Code canadien du travail*. Le nom de ces membres et l'information pour les contacter devraient être affichés sur votre babillard, et vous avez le droit de prendre du temps pour discuter avec eux.

Si vous êtes un membre du comité SST ou un représentant en matière de SST, vous devez vous assurer que ce programme est bien en place et en contrôler l'efficacité. Votre employeur doit vous donner le temps qu'il faut pour le faire.

Si vous êtes un membre du comité SST, apportez le présent document à votre prochaine réunion du comité et utilisez-le comme aide-mémoire.

Si vous êtes un représentant en matière de SST, soulevez la question avec votre gestionnaire la prochaine fois que vous le rencontrerez pour discuter des résultats de vos inspections mensuelles des lieux de travail.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre vice-président régional.

Congé pour accident de travail

Le congé pour accident de travail est prévu dans les conventions collectives mais nous souhaitons ne devoir jamais l'utiliser; toutefois, en cas de besoin, nous espérons y avoir accès de manière équitable. Malheureusement, certains de nos employeurs abusent de leurs pouvoirs et empêchent de manière déraisonnable d'y avoir droit, ce qui entraîne des conséquences financières pour nos membres et crée des conflits inutiles.

Si c'est votre cas, consultez notre site Web pour plus d'information.

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR)

Éléments clés :

■ Éléments de la Méthodologie d'identification des risques

Les flèches représentent le cheminement de l'information.

